



Numéro 12 Mai 2010

Édition

Mission de protection
des eaux souterraines
secteur de Haguenau

Contact

Magali MERCIER
Animatrice-Coordnatrice
magali.mercier@sdea.fr
03.88.05.32.38
06.11.54.82.94



Sommaire

- Actualités réglementaires**
- Retour sur la journée du 25 mars 2010 : « Les alternatives au désherbage chimique »**
- L'entretien des cimetières en Zéro-pesticide**

Edit'eau

La 3^{ème} édition de la Semaine des alternatives aux pesticides a eu lieu du 19 au 28 mars dernier. Vous avez été nombreux à participer aux manifestations qui vous étaient destinées témoignant ainsi de l'intérêt que vous portez à la préservation de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau. C'est pourquoi nous vous proposons dans ce numéro, un compte rendu des conférences et des tables rondes qui ont été organisées lors de la journée « les alternatives aux désherbage chimique dans les collectivités ». Les thèmes de la conception et de l'aménagement des espaces ont été largement abordés, puisqu'ils sont au cœur de cette problématique.

Pour continuer à vous soutenir dans ces démarches, nous vous proposons de rencontrer les responsables des services techniques et espaces verts de Bâle. Cette ville est engagée depuis plusieurs années dans la gestion différenciée de ces espaces; elle a mis en place de nombreuses techniques pour entretenir et valoriser leur patrimoine sans pesticide. Nous souhaitons vous retrouver nombreux pour cette rencontre qui promet d'ores et déjà d'être riche en échanges d'expériences.

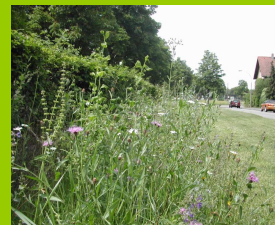
Nous aussi devenons exemplaires en mettant en place une politique cohérente et des actions concrètes en matière de reconquête de la ressource en eau !

Denis HOMMEL
Président de la Mission Eau

RENDEZ-VOUS

Mardi 22 juin 2010 : Visite « *Entretien des espaces verts de la ville de Bâle en gestion différenciée* » - présentation par les responsables techniques des modes d'entretien et visites de sites entretenus en gestion différenciée et sans pesticide.

Rencontre réservée aux élus, responsables techniques et agents. **Sur inscription** : renseignements au 03.88.05.32.38



Actualités réglementaires

Le point sur quelques homologations de matières actives retirées :

Roténone : matière active insecticide classée Toxique (T) / Dangereux pour l'environnement (N)

Date limite d'utilisation : **10/10/2009**

Dichlobénil : matière active herbicide classée Nocif (Xn) / Dangereux pour l'environnement (N) (ex.: Casoron 4G, Unisol, etc.)

Date limite d'utilisation : **18/03/2010**

Biphentrine : matière active insecticide classée Toxique (T) (Fongys, Kiros, etc.)

Date limite de commercialisation 30/11/2010 (Vérifier vos stocks !)

Date limite d'utilisation : **30/05/2011**

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace

Semaine des alternatives aux pesticides 25 mars 2010 : journée collectivités !

A l'occasion de la 3ème édition de la Semaine des Alternatives aux Pesticides en Alsace organisée par les Missions Eau Alsaciennes, une journée dédiée aux collectivités a été mise en place par la FREDON Alsace à Rouffach. Cette manifestation a eu un franc succès avec plus de 250 personnes présentes. Elles ont pu participer à une matinée de conférences sur les aménagements des espaces communaux pour favoriser la démarche Zéro-Pesticide, l'après-midi étant réservé à la démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique.



■ Une matinée riche en retours d'expériences

La conception et l'aménagement des espaces publics étaient les thèmes de cette matinée. Plusieurs intervenants ont pu nous apporter des solutions pour limiter et stopper le désherbage chimique. Une volonté politique est indispensable pour mettre en place un tel projet. Elle s'accompagne d'une communication nécessaire pour modifier les mentalités.

L'aménagement des espaces urbains



La difficulté de modifier les pratiques d'entretien dans les communes provient en grande partie de la conception inadéquate de l'aménagement urbain. Il est nécessaire d'être attentif à l'entretien futur du site lors de la conception et de suivre les préconisations suivantes:

- **Limitier les ruptures de revêtements**: la végétation pousse très facilement dans les joints où le substrat s'accumule.
- **Planter le mobilier urbain sur des zones imperméables**: le désherbage des pieds de poteaux ou de bancs peut s'avérer délicat selon le type de revêtement au sol.
- **Créer des massifs encaissés** dans les revêtements, en favorisant l'écoulement des eaux de pluie vers eux. Prévoir la profondeur nécessaire pour accueillir le paillage.
- Mettre en place **des allées piétonnes en pensant à l'entretien final**
- Préférer les **matériaux résistants et imperméables en plein centre ville**
- Utiliser des **revêtements perméables** (sable, gravillons) dans les **lieux plus verts** et laisser les passants tracer le chemin.



Dans tous les cas, ces points doivent être mentionnés **dans les cahiers des charges passés lors des marchés publics**. Il est également important de vérifier la bonne réalisation du chantier afin qu'à la réception des travaux, vos exigences aient été mises en place.

Astuces:

La limitation du désherbage peut également être réalisée en mettant en œuvre des **travaux de réfection de voiries**.

Le balayage mécanique et le vieillissement des caniveaux induisent la dégradation des joints et la création de fissures. La **commune de Baldersheim (68) a remédié au problème en rénovant chaque année, une partie de ses voiries**. 500 m de linéaire sont donc rejointés chaque année pour stopper la prolifération des herbes folles et donc le désherbage.



Table ronde : des retours d'expériences

Les témoignages d'élus et responsables alsaciens autour du sujet de l'aménagement et de la démarche Zéro-Pesticide ont permis d'évoquer les difficultés rencontrées sur le terrain, et surtout les cas concrets de réussites.



Du côté des élus

Patrick VIMONT, membre du conseil communautaire du Pays de Brisach a expliqué **la volonté politique locale** de mise en œuvre de plan de gestion différenciée dans les communes. L'objectif est de réorganiser l'entretien des espaces publics pour limiter l'usage de pesticides. A cette fin, des études ont été financées pour aider les communes à modifier leur pratiques.

La mise en pratique concrète

Fabrice WINTZER, de la Communauté de Communes de la Porte de France Rhin Sud a participé à la mise en place des plans de désherbage réalisés sur les 7 communes concernées. « Il était essentiel de **déterminer les zones où le désherbage chimique entraîne un risque important pour la ressource en eau** ». Pour aider les communes à limiter l'usage des produits phytosanitaires sur les caniveaux, la collectivité a acquis 2 désherbeurs thermique à vapeur. Après 1 année d'utilisation et la mise en œuvre des préconisations de désherbage, certaines communes ont volontairement choisi de s'engager vers le Zéro-Phyto: un meilleur cadre de travail et la réorganisation des charges d'entretien ont permis cet engagement.

L'approche technique et financière

Fabien POTIER, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a rappelé **les aides financières proposées aux communes** dans le cadre de la démarche Zéro-Pesticide :

- 70% pour la formation des agents,
- jusqu'à 80% pour la mise en place d'études pour limiter l'usage de pesticides en partenariat avec **la Région Alsace**,
- 50% pour l'achat de techniques alternatives.

Des bonus de 10 à 20% peuvent être ajoutés si la commune s'engage dans une réduction de produits phytosanitaires allant respectivement de 70 à 100%.

M. POTIER a insisté sur le fait que l'achat de techniques alternatives seul ne suffit pas à réduire durablement l'utilisation de pesticides. Pour améliorer efficacement ses pratiques phytosanitaires, il est essentiel de combiner les actions telles que la mise en place d'études, l'acquisition de techniques alternatives, la communication auprès des habitants ou la formation des agents et des élus.

Thierry UBRICH, directeur du CAUE 68 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a argumenté sur **la tolérance à la végétation spontanée dans les communes**. La minéralisation importante des centres villes participe à l'absence d'herbe. Les zones excentrées ou « vertes » sont donc les **premiers lieux à gérer plus naturellement, en admettant l'apparition et la présence de certaines herbes folles, afin de créer une zone de transition entre la nature et la ville.**

Les techniques alternatives au désherbage chimique

L'après-midi, les participants ont pu observer, essayer et comparer un large panel de techniques alternatives au désherbage chimique. **22 stands** étaient mis en place afin de présenter le matériel actuellement sur le marché :

- **Désherbage thermique**: flamme (1), eau chaude, vapeur, mousse (2)
- **Désherbage mécanique**: balayeuses mécaniques (3), sabots rotatifs pour surfaces perméables ou bitume
- **Broyeur de branches** (4), **carotteur** (5) et **regarnisseur pour gazon, paillage et lutte biologique**



■ L'entretien des cimetières en Zéro-Pesticide



Sur certains lieux, la présence de végétation n'est pas désirée et en particulier dans les cimetières. Pourtant, certaines communes ont pris le pari de ne plus entretenir ces sites publics avec des produits phytosanitaires. Ce changement de pratiques engendre alors une répartition différente des tâches et des outils utilisés.

✂ **Dés herbage mécanique** (ratissage), **thermique** (flamme ou vapeur) **ou manuel** du cimetière. Le temps de travail pour le dés herbage est alors augmenté. Il est nécessaire d'avoir entrepris une démarche de gestion différenciée des sites communaux afin de définir les lieux où l'entretien sera réduit. Les sites moins entretenus dégageront du temps de travail pour maintenir le cimetière dans l'état de propreté initial.

L'aménagement des anciens cimetières (larges allées gravillonnées, espacement entre les tombes) induit une charge de travail importante qui peut cependant être limitée par la diminution des zones à entretenir.

✂ **Rénovation de l'espace**: modifier les revêtements permet d'éliminer les zones où les herbes folles poussent. Diverses solutions doivent être combinées pour limiter les sites où le dés herbage est nécessaire:

- Imperméabilisation des allées principales,
- Mise en place de dalles alvéolées ou de pas japonais dans les allées secondaires,
- Enherbement de l'ensemble des zones non utilisées. Une tonte haute (6cm) permettra de limiter l'entretien,
- Espaces entre les tombes: installation d'un géotextile recouvert d'une couche épaisse de gravier, implantation de plantes couvre-sol carpettes. Certains cimetières sont maintenant conçus sans espaces inter-tombes, éliminant ainsi les problématiques de dés herbage.



Dés herbage: Acide pélargonique et acide acétique

De nouvelles matières actives ont été autorisées pour le dés herbage: l'acide pélargonique (issu du pélargonium odorant) et l'acide acétique (le vinaigre). Ce sont des produits foliaires, ils sont donc à utiliser sur la végétation présente, ils n'ont aucune action sur les graines.

- **Acide pélargonique**: matière active naturellement présente dans la nature, elle détruit la partie foliaire du végétal. Dans les produits homologués, l'acide pélargonique est associé à une matière active chimique (l'hydrazide maléique) qui permet une action racinaire du produit.
- **Acide acétique**: il ne détruit que la partie foliaire de la plante, pas les racines. Dans les produits vendus, l'acide est dilué à 10% (comme dans le vinaigre blanc)

Ces produits de dés herbage ne sont pas des solutions de routine. Bien qu'ils soient d'origine naturelle, ils ne doivent pas être considérés comme des « dés herbants bio ». Il est important de penser à adopter les solutions préventives (paillage, engazonnement des allées), de tolérer la végétation spontanée et de penser au dés herbage thermique ou mécanique, tout autant efficace !



L'acide pélargonique est issu des pélargoniums, souvent faussement appelés géranium.

Maître d'ouvrage : SDEA du Bas-Rhin

Partenaire technique : FREDON Alsace

Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Alsace, SIAEP Roeschwoog & environs, SMIPEP Région de Wissembourg, SDEA périmètres de protection Herrlisheim/Offendorf et Hochfelden & environs

Crédits photos : Missions Eau alsaciennes, FREDON Alsace, C. BIRGAENTZLE

Ensemble, protégeons l'eau en Alsace